



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E120108** VALABLE JUSQU'AU **31/03/2027**

ÉDITÉ LE 12/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/02/2011

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 30/09/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE
Siret : 529 774 671 00018
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 212074200131
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 61488276

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 61488276

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : GUIMARAES DE CARVALHO MANUEL

93 RUE CLAUDE MONET
95100 ARGENTEUIL

Téléphone : 01 39 82 01 05

Fax :

Portable : 06 35 52 77 63

Responsabilité légale :

GUIMARAES DE CARVALHO MANUEL JOSE CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : mdcravalement@gmail.com

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1 Chiffre d'affaires H.T. : 576 000 Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	4	01/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.